

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 15 octobre 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SAVOIE

Date de la convocation : 11 octobre 2024 Date d'affichage : 11 octobre 2024
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 13 Nombre de votants : 18
OBJET : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre mardi 15 octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre ANDRE, maire.

Présents : Mmes Sabrina BARBERO, Jeannine CHAPUIS, Gaëlle CLERY, Sylviane ETAIX, Laetitia VERCIN.

MM. Jean-Pierre ANDRE, Pascal BOUVIER, Michel CATELLIN-TELLIER, Jean-Sébastien JOLY, Michel LEMAIRE, Eric MATHEX, Michel MONTET, Laurent SADY.

Absents : Mmes Marie-Danielle DURAND (procuration à Mme Jeannine CHAPUIS), Céline LEGER (procuration à Mme Laetitia VERCIN), Graziella LEGER (procuration à Mme Sabrina BARBERO), Corinne PAYOT. MM. Christophe CORNU (procuration à M. Michel CATELLIN-TELLIER), Olivier Michel (procuration à M. Jean-Pierre ANDRE).

Madame Sabrina BARBERO a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-8,

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Le projet de règlement intérieur est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur joint en annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20241015-D06_CM_15_10_24-DE

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 18

Accusé certifié exécutoire

VOTE POUR : 18

Réception par le préfet : 16/10/2024

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures
Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Pierre ANDRE

